

Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Taupier, 10 juillet 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 3 p. (227r, 228v, 229r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Taupier, 10 juillet 1874, consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47859>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 juillet 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Taupier, J.](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Godin répond à la lettre de Taupier du 8 juillet 1874. Sur Grangeon : Godin s'est souvenu de lui à la lecture de la lettre de Taupier. Sur un conflit d'attribution à l'usine : Godin va confier à André la direction générale de l'usine et espère prévenir les conflits d'attribution ; il rappelle à Taupier les limites de l'action d'un chef de comptabilité, qui n'a pas à intervenir par voie d'affichage dans les ateliers. Sur Denisart et sur Grebel « qui connaît mieux que personne les conventions qui ont rapport aux dixièmes » et à qui il est naturel de confier la préparation des

règlements à faire aux ouvriers ; il met Taupier en garde contre l'esprit de cabale et de compétition. Godin avertit Taupier qu'il emploie chez lui comme laveuse une personne de mauvaise réputation alors qu'il avait fait poser au Familière une affiche menaçant d'expulsion quiconque la recevrait ; il demande à Taupier que cette personne ne remette plus les pieds au Familière. Sur les amendes pour absence dans les écoles : Godin demande à Taupier si ces amendes sont retenues régulièrement, et si les mois d'école des élèves extérieurs au Familière ou les cours de dessin sont régulièrement payés ; il demande quel arrangement est fait avec les élèves dont les parents ne travaillent pas au Familière ou à l'usine.

Notes

- La lettre de J. Taupier à Godin du 8 juillet 1874, à laquelle répond Godin, est copiée sur les folios 43r à 45v du registre FG 16 (2).
- Taupier répond à Godin dans une lettre du 13 juillet 1874, copiée sur les folios 48r à 51v du registre Cnam FG 16 (2).

Support La copie de la lettre utilise le papier des folios 227r et 228v du registre orienté dans le format paysage ; sur ces folios, le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Conflit](#), [Éducation](#), [Familière](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Denisart, Alfred](#)
- [Grangeon, Rodolphe](#)
- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familière : écoles](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 14/12/2023

Versailles 10 Juillet 1746

Monsieur Campier,

Ce que vous me dites dans votre lettre du 8^{me} concernant M. Grangeon m'a remis la personne en mémoire; et ce que vous m'en dites a suffi pour me ficher.

Dans cette même lettre, vous m'entretenez d'une apparition de conflit d'attribution que je désirerais bien ne pas voir apparaître à l'avenir sans que je sois appelé à l'avance à juger les questions avant qu'il soit pris aucun parti.

Il est vrai que je vais donner à M. l'indré la direction générale de la marche de l'escrime

et qu'ainsi je l'espére les conflits d'attribution ne pourront naître. Dans tous les cas, pour ce qui est de celui que vous me signalez, il me est difficile de comprendre comment, comme chef de comptabilité, vous avez pu intervenir par voie d'affichages dans les ateliers. Et chacun, son rôle; le chef de comptabilité a pour département les écritures de la comptabilité; rien ne doit être fait sans qu'il soit instruit, et sans qu'il possède les éléments d'état opérations dont il a écriture à passer, après d'en trouver la vérification. Mais là je forme mon action; et c'est à ceux qui ont à diriger

les opérations industrielles de
veiller chaque de leur côté à
ce que les choses se fassent
avec régularité.

Je n'ai pas à me préoccuper
du précédent que vous signalez
au sujet de M. Denisart, mais
ce que j' sais, c'est que M. Greffel
connaît mieux que personne
les conventions qui ont rapport
aux dîciennes. Il me paraît
donc parfaitement naturel
qu'il prépare les règlements
à faire aux ouvriers, et qu'il
vous a les vérifier, à en faire
le paiement en les échelles.

J'ai cherché dès votre arrivée à
Guise à vous mettre en garde
contre cet esprit de cabale et de
compétition ; je ne saurais
mal vous renouveler l'ordonnance
de vous avoir échappé à certaines
influences.

Je profite de cette occasion
pour vous faire servir une grille
qui n'est pas nécessairement pas

en rapport avec les personnes
les plus désordonnées à vous donner
de bons avis, car sans cela vous
auriez été prévenu, antérieurement
par quelqu'un, que vous receviez
chez vous comme la veuve une
personne des plus mal famées
et contre laquelle j'ai fait poster
dernièrement une affiche dans le
Familistère pour présenter la popu-
lation que qui conque le recevrait
serait immédiatement congédié
du Familistère. Vous comprendrez
qu'il me paraît étonnant que
vous n'ayez pas été averti de
cela. Je suis même à me demander
s'il n'y a pas d'erreur dans ce qui
n'est rapporté ; mais si réellement
vous employez cette personne
qui n'habite malheureusement pas le
Familistère, faites en sorte à main
tenant qu'elle n'y mette plus.

les pieds, les fait les plus
graves pesant sur son compte,
qu'ils pourraient devenir com-
promettants pour vous.

Je vous prie de me dire
si les amendes pour manque-
ment aux écoles sont bien
réformées réellement ;
et surtout si les mois d'école
des élèves qui n'habitent pas
le territoire, et de ceux qui
suivent uniquement le cours
de dessin sont régulière-
ment payés. Comment
s'arrange-t-on pour les
quelques élèves dont les parents
ne travaillent pas dans mon
établissement ?

Je crois que des négligences
ont lieu de ce côté.

Je vous salut bien sincé-
rement

Godon